**Des nouvelles taxes et charges pour les Chalonnais**

Le budget des collectivités territoriales, avec la baisse des dotations de l’Etat, est devenu difficile à équilibrer. Cette évolution ne doit pas être compensée par de nouveaux impôts ou charges. Déjà les réformes fiscales du gouvernement de 2014 et 2015 pénalisent lourdement les ménages *(impôts sur le revenu, augmentation de la TVA, taxe sur le gazole…*). Au niveau local nous demandons que soit engagé, avec la participation des élus de l’opposition, un véritable travail de réflexion sur les économies réalisables. Nous sommes dans l’attente.

 Parallèlement nous avons vu apparaître aux conseils municipaux de novembre et décembre de nouvelles taxes et charges et des dépenses qui pourraient être évitées. A titre d’exemple le projet de création d’un *« atlas de la biodiversité »* avec le recrutement d’un stagiaire dont le coût de fonctionnement est estimé à près de 10 000 € / an.

En décembre il a été accordé un financement supplémentaire de 700 000 € au projet du lotissement des Ligerais, dont la gestion a été confiée à la SPLA. En 2008 le projet initial qui répondait à des normes environnementales et architecturales d’un haut niveau, avait été abandonné. La conception du nouveau projet, aménagé, en grande partie, en parcelles de 240 m2, rend difficile la commercialisation des lots.

Parallèlement, depuis le 1° janvier, des nouvelles charges ont été mises en place pour toutes nouvelles constructions ou aménagements et sont susceptibles de ralentir les projets :

* La taxe d’aménagement a été augmentée de 50 %, soit pour une nouvelle construction de 100 m2 une hausse estimée à environ 350 €.
* La création d’une participation pour le financement à l’assainissement collectif, son montant pour une construction de 100 m2 s’élève à 1000 €.

Dans le domaine de l’assainissement la réalisation de la facturation aux usagers, assurée par les services municipaux est désormais externalisée et crée une nouvelle charges pour les administrés.

Cette énumération pourrait ne pas être exhaustive, après plusieurs débats, sur les rythmes scolaires, la municipalité a accepté de surseoir, une année, de facturer aux familles le temps d’accueil périscolaire. Qu’en sera-t-il l’année prochaine ?

Sur un dossier important, totalement différent des précédents, cités ci-dessus, celui du plan d’eau, nous avons rejoint la proposition de la majorité qui a suggéré un quatrième scénario, moins onéreux. Il consiste à abaisser le clapet au plus bas niveau, sans détruire le dispositif existant.

***Thierry BLANCHARD, Florence DHOMME, Jean-Claude SANCEREAU,***

***Betty LIMOUSIN, Alain MAINGOT, Gwenaëlle LAGADEC.***